

## **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS – Changement à la période récente pour les attributions des pertes FINet**

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux procédés et méthodes concernant le changement à la période récente pour les attributions des pertes FINet. Les modifications proposées visent à modifier la formule d'attribution des pertes FINet afin de réduire et de faire passer le nombre maximal de jours dans la définition du terme « période récente » de 365 jours civils à 30 jours civils.

(Les textes sont reproduits ci-après).

### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 11 octobre 2011, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi  
Analyste expert aux OAR  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359  
Télécopieur : 514 873-7455  
Courrier électronique : [moniqueviranyi@lautorite.qc.ca](mailto:moniqueviranyi@lautorite.qc.ca)